

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. MAUREL & PROM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.



Paris, le 20 juin 2014
Communiqué de presse

Résultat de la procédure de désintéressement des porteurs d'Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 31 juillet 2014 (OCEANE)

MAUREL & PROM (la « Société » ou « MAUREL & PROM ») a racheté, à l'issue d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé qui s'est tenue le 6 juin 2014, 16.005.307 Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes à échéance 31 juillet 2014 (les « OCEANE 2014 »), représentant environ 84 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises.

A la suite de ce rachat hors marché, le nombre d'OCEANE 2014 collectées dans le livre d'ordres inversé représentant plus de 20 % du nombre d'OCEANE initialement émises, MAUREL & PROM, pour assurer un traitement équitable de tous les porteurs d'OCEANE 2014, a mis en œuvre une procédure de désintéressement du marché en France. La Société a ainsi été présente à l'achat sur le marché réglementé d'Euronext à Paris pendant une période de cinq jours de bourse consécutifs à compter du jour de bourse suivant celui du règlement-livraison du rachat des OCEANE 2014, soit du 13 juin 2014 inclus au 19 juin 2014 inclus, au même prix que celui versé aux porteurs d'OCEANE 2014 ayant cédé celles-ci dans le cadre de la procédure de construction du livre d'ordres inversé, soit 16,90 euros par OCEANE 2014.

La période de désintéressement s'est close le 19 juin 2014 et a permis des rachats portant sur 898.207 OCEANE 2014, représentant environ 5 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises, au prix de 16,90 euros chacune, soit un montant total de 15.179.698,30 euros.

Les OCEANE 2014 rachetées seront annulées selon les termes de leur contrat d'émission et conformément à la loi.

Le nombre total d'OCEANE 2014 rachetées par MAUREL & PROM dans le cadre du rachat hors marché et de la procédure de désintéressement s'élève donc à 16.903.514 OCEANE 2014, soit 89 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises. En conséquence, le nombre d'OCEANE 2014 restant en circulation à ce jour est de 2.157.719, soit 11 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises.

Les opérations de désintéressement du marché ont été réalisées par l'intermédiaire de Natixis.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. MAUREL & PROM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Communication :

MAUREL & PROM

Tel : 01 53 83 16 45

Mail : ir@maureletprom.fr

MAUREL & PROM est coté sur Euronext Paris – compartiment A
CAC® mid 60 - SBF120® - CAC® Mid & Small - CAC® All-Tradable - CAC® All-Share – CAC PME –
Eligible PEA - PME
Isin **FR0000051070** / Bloomberg **MAU.FP** / Reuters **MAUP.PA**

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. MAUREL & PROM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

AVERTISSEMENT

La distribution de ce communiqué, l'engagement d'achat, la réalisation de cet engagement et la participation à cette procédure peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Cette procédure ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où cette procédure ferait l'objet de telles restrictions.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne constitue pas une extension d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans un quelconque pays dans lequel une telle procédure ou sollicitation serait illégale et un ordre de vente d'OCEANE 2014 ne peut pas être accepté aux Etats-Unis d'Amérique ou des Etats-Unis d'Amérique. L'engagement d'exécuter des achats sur le marché en France ne peut être accepté par aucun moyen ou support en provenance des Etats-Unis d'Amérique ou aux Etats-Unis d'Amérique. Toute personne qui participera à l'opération sera considérée comme ayant accepté les limitations mentionnées ci-dessus.

Ce communiqué de presse est publié par, et sous la seule responsabilité de, la Société. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est effectuée et ne sera effectuée concernant, et Natixis, BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ou leurs affiliés ou agents respectifs n'acceptent aucune responsabilité liée à, l'exactitude et l'exhaustivité de ce communiqué de presse ou de toute autre information orale ou écrite portée à la connaissance de, ou rendue publique à, toute personne intéressée ou ses conseils, et toute responsabilité y relative est expressément déclinée.